

Les partenariats pour l'éducation musicale

Hélène Jarry-Personnaz et Pierre Gaucher



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trema/366>

DOI : 10.4000/trema.366

ISSN : 2107-0997

Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005

Pagination : 67-72

ISSN : 1167-315X

Référence électronique

Hélène Jarry-Personnaz et Pierre Gaucher, « Les partenariats pour l'éducation musicale », *Tréma* [En ligne], 25 | 2005, mis en ligne le 04 mars 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trema/366> ; DOI : 10.4000/trema.366

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tréma

Les partenariats pour l'éducation musicale

Hélène Jarry-Personnaz et Pierre Gaucher

- 1 En matière d'éducation musicale, comme dans d'autres domaines artistiques, le partenariat est désormais une réalité. Il revêt de multiples formes et l'un des objectifs de cet article sera de parcourir les divers territoires qu'il traverse¹.

I. Les enseignements partenariaux

- 2 Dans certains secteurs de l'éducation musicale, le partenariat, ici entre Ministères de la Culture et de l'Education nationale, est constitutif de l'enseignement. C'est le cas pour les Classes à horaires aménagés (CHAM) et la filière technologique série Techniques de la musique et de la danse (TMD). Pour reprendre les termes utilisés par Vincent MAESTRACCI, Inspecteur général de l'éducation musicale, lors du Colloque de Dijon :

« Ils sont un des fers de lance d'une collaboration ancienne entre ministère de la Culture et ministère de l'Education nationale. Ils sont aujourd'hui à la croisée des attentes de l'Education nationale, de nos partenaires... et des familles. Comment concilier enseignement de masse et pôles d'excellence, comment accompagner une formation musicale technique de haut niveau inscrite dans une formation générale ouverte, comment contribuer à ce que ces classes rayonnent largement au-delà des élèves qu'elles concernent au quotidien, comment attirer vers elles des élèves qui, par leur histoire, en sont éloignés ?

Autant de questions complexes qu'il faut aborder avec modestie. Le travail soutenu et de qualité mené avec nos partenaires du MCC (Ministère de la culture et de la communication) permet aujourd'hui d'envisager à brève échéance la modernisation de ces dispositifs avec, pour les CHAM, une souplesse accrue dans les objectifs et les moyens qui devra s'accompagner systématiquement d'une étroite concertation entre les équipes, pour la filière technologique TMD, après une modernisation des épreuves terminales actuelles, une nouvelle définition des contenus collant davantage à ce que le couple technologie et musique peut laisser imaginer dans le paysage professionnel et contemporain de la musique. »²

- 3 **Les CHAM** aménagent l'emploi du temps des élèves afin de leur permettre de suivre, deux ou trois après-midi par semaine, les cours de musique du Conservatoire associé. Surtout présentes au niveau du collège, elles sont plus rares dans les classes élémentaires. Tous les Conservatoires nationaux de Région (CNR) et de nombreuses Ecoles nationales de musique (ENM) proposent au moins une classe à horaires aménagés en partenariat avec un établissement de l'Education nationale. L'admission se fait sur dossier sur la base d'une évaluation musicale et scolaire³.
- 4 **La série TMD**, est présente dans la filière technologique en lycée. Pas moins de 9 à 10 heures de cours (pour partie en Conservatoire ou en Ecole de musique) se partagent entre la technique musicale, l'interprétation instrumentale, le déchiffrage, l'organologie, l'histoire de la musique, les techniques du son et la musique d'ensemble (coefficients cumulés 9 au baccalauréat)⁴.
- 5 En marge de ces structures spécialisées et destinées à une minorité d'élèves aptes et qualifiés, de nombreuses autres formes de partenariats ont été élaborées.

II. Les ateliers artistiques, les chorales

- 6 Les ateliers artistiques représentent des espaces d'innovation pédagogique et d'engagement artistique qui permettent de diversifier les modalités de rencontre avec les arts. Ils peuvent être prévus en primaire, au collège et au lycée⁵ et s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement.
- 7 Placé sous la responsabilité d'un enseignant, l'atelier peut s'appuyer sur des équipes pluridisciplinaires, des artistes ou des structures culturelles. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) vérifient la qualification des intervenants relevant du secteur artistique et culturel.
- 8 La pratique est au centre des ateliers, en complément de l'enseignement traditionnel. Les activités chorales notamment qui s'appuient sur les associations académiques et la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS), débouchent, chaque année davantage, sur des projets montés en étroits partenariats avec des musiciens professionnels et des lieux de diffusion. Les Chartes départementales que nous commenterons plus tard ont largement renforcé ces possibilités.

III. Les projets musicaux en partenariat

- 9 Le terme de projet est utilisé ici pour distinguer des types de dispositifs qui ne mettent pas la pratique au centre de l'action par rapport aux ateliers artistiques.
- 10 L'emblème de la démarche qui préside à ces initiatives est la classe à projet artistique et culturel (classe à PAC) élaborée à la suite du Plan pour les arts et la culture lancé en 2000⁶. Si l'impulsion ministérielle n'est plus la même dorénavant, la mobilisation sur le terrain reste forte et le texte relatif aux classes à PAC demeure totalement valide⁷. Ce dernier a contribué à conférer une légitimité et un cadrage institutionnel aux partenariats entre enseignants et artistes ou structures culturelles. Il a enfin permis d'allouer des moyens financiers à des actions qui n'étaient portées jusqu'alors que par un petit cercle de « militants ».

- 11 Outre les classes à PAC, il existe un grand nombre de projets isolés menés par les enseignants et les artistes en éducation musicale, ceci en raison du maillage assez serré du territoire en terme d'institutions (lieux de diffusion, orchestres, ensembles vocaux et instrumentaux). Au-delà de la variété de ces expériences enrichissantes, on ne soulignera jamais assez que l'éducation artistique se joue sur le long terme et que les aventures exceptionnelles, si elles ne sont pas étayées par des fondements éducatifs pérennes, risquent de ne rester que des aventures singulières.

IV. Politiques éducatives des institutions musicales

- 12 Un des faits les plus marquants de la vie musicale française de ces dernières années est que de très nombreuses structures disposent dorénavant, sinon d'un service pédagogique constitué, du moins d'un volet d'actions éducatives dans leur programmation annuelle. Fruits le plus souvent d'initiatives individuelles, ces politiques se traduisent encore par une grande hétérogénéité, voire disparité. Les différentes parties ont compris néanmoins qu'un partenariat pédagogique et artistique ne pouvait consister en une offre clés en main, que la mise en contact d'enfants et d'adolescents avec la musique vivante ne se réduisait pas à une simple « sortie ».
- 13 Il est impossible de faire ici une liste exhaustive des actions existantes, qu'elles soient menées sur le long terme (relations privilégiées sur une ou deux années scolaires entre une classe et telle structure) ou plus courte (préparation au concert, événement, prolongement en classe). On trouvera en ligne une liste des services éducatifs des principales structures musicales, avec renvois vers leurs propres sites ou adresses électroniques des responsables⁸. A noter que les possibilités offertes par les maisons d'opéra peuvent nourrir de beaux projets interdisciplinaires. Par ailleurs, une importante publication témoigne de cette activité⁹.

V. Des dispositifs partenariaux pour aider les enseignants : les chartes de pratique vocale et les pôles de ressources

- 14 Ces deux dispositifs ont été impulsés en 2001 dans le cadre du Plan pour les arts à l'école. Conçus en partenariat entre les Ministères de la Culture et de l'Education nationale, mis en œuvre avec le Centre national de documentation pédagogique (SCEREN/CNDP), ils favorisent la constitution de partenariats locaux au service des enseignants et des élèves.
- 15 • **Les chartes départementales de développement des pratiques vocales et du chant choral** ont été établies depuis 2001¹⁰. A ce jour, environ 70 départements sont entrés dans ce dispositif et ont reçu une aide financière. Ce dispositif favorise la coordination des ressources locales (écoles de musique, centres d'art polyphonique...) et accompagne la généralisation de la pratique vocale et chorale de l'enfant dès le premier degré. Il s'agit de renforcer la formation des enseignants, notamment généralistes au niveau de l'école, de favoriser des regroupements d'établissements et de soutenir l'organisation de manifestations.
- 16 • **Les pôles de ressources** reposent sur le partenariat entre une structure culturelle, un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et un Centre régional de

documentation pédagogique (CRDP). Les pôles ressources ont trois missions principales (la formation, la documentation et l'animation d'un réseau de personnes ressource) qui peuvent aussi s'exercer dans le cadre d'un partenariat élargi : universités, services déconcentrés d'autres ministères, associations...

*

- 17 Les Pôles de ressources Musique sont le fruit d'un partenariat avec une structure musicale de premier plan (par exemple une maîtrise, un centre polyphonique...). Six pôles sont consacrés au chant et au chant choral : Dijon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Toulouse et Versailles. Deux autres sont voués aux musiques actuelles : Amiens et La Rochelle (chanson francophone, en partenariat avec les Francofolies)¹¹.
- 18 L'un des objectifs est la formation au partenariat. Certains dispositifs dans les IUFM permettent aux jeunes enseignants en formation initiale de prendre la mesure de son intérêt. Ainsi, à l'IUFM de Paris par exemple, existent depuis plusieurs années des modules culturels proposés avec la Cité de la Musique et l'Opéra de Paris qui invitent les stagiaires tant du premier que du second degré à concevoir des démarches pédagogiques susceptibles d'ouvrir les élèves à des répertoires qui sont souvent loin de ce qu'ils connaissent a priori. L'expérience se révèle très fructueuse et permet aux jeunes professeurs d'intégrer très vite cette ressource supplémentaire sur le terrain, même si les conditions géographiques ne les placent pas toujours à proximité d'institutions aussi prestigieuses.

VI. Des outils pédagogiques en partenariat

- 19 Enfin, deux publications annuelles largement distribuées dans les établissements scolaires sont le fruit de partenariats nationaux : le livre CD de la Fête de la Musique et le livre CD Les Enfants de la Zique.
- 20 • **Le livre CD Fête de la musique** est produit par le SCEREN/CNDP et paraît depuis 2001. Tiré à 75 000 exemplaires gratuitement distribués dans les écoles, collèges et écoles de musique, il s'inscrit dans la logique de la priorité donnée au chant à l'école, dans le cadre de l'éducation musicale. Il fait partie d'un ensemble de dispositifs et d'outils visant à faire que les enseignants polyvalents puissent conduire des activités vocales de qualité dans les classes. Il est conçu par le bureau musique du département arts et culture, en collaboration avec l'Inspection générale de l'éducation musicale, la DESCO et la DMDTS (Ministère de la Culture). Les recueils comportent huit chansons ou pièces vocales de styles variés susceptibles de réunir les générations le jour de la Fête de la musique et d'inciter à des collaborations avec divers ensembles instrumentaux. Le livret comporte les partitions et le CD joint présente des interprétations de référence, ainsi que des supports d'apprentissage, notamment des accompagnements adaptés à la tessiture vocale des enfants¹².
- 21 • **Le livre CD Les Enfants de la Zique** publié depuis 1995 en partenariat avec les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, le SCEREN-CNDP, la SACEM et les Francofolies de La Rochelle a pour ambition pour sa part de valoriser le répertoire de la chanson francophone auprès des enfants et des adolescents. 17 000 exemplaires d'un livret-CD sont diffusés gratuitement auprès des enseignants. Les professeurs des écoles sont

pourvus par leurs Conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM), tandis que leurs collègues du secondaire et des écoles de musique, de même que les intervenants en milieu scolaire doivent se faire connaître de l'équipe des Enfants de la Zique¹³.

*

- 22 Complémentaire dans ses objectifs du Livre-CD de la *Fête de la musique*, essentiellement conçu pour faire chanter les classes, le document des *Enfants de la Zique* est avant tout destiné à être écouté et lu. Les textes pédagogiques et biographiques inscrivent les chansons dans leur contexte culturel, sociologique, poétique et musical.
- 23 Deux actions sont mises en place autour de cette parution : une formation est organisée par le Pôle de ressources de La Rochelle sur la création de chansons (*Chantier des Profs*) ; sans omettre un spectacle en collaboration avec les Jeunesses Musicales de France (JMF) et le Chantier des Francofolies.

NOTES

1. On pourra trouver des témoignages relatifs à ces différents aspects du partenariat dans les Actes du Colloque de Dijon, *L'Éducation musicale de la maternelle à l'Université*, CRDP de Bourgogne, mars 2002.
2. MAESTRACCI, Vincent. "L'éducation musicale aujourd'hui : une histoire et des perspectives", *L'Éducation musicale de la maternelle à l'Université*, op.cit., p. 15.
3. http://www.cndp.fr/textes_officiels/ecole/2002-165.htm La liste complète des CHAM est consultable sur le site : <http://cimd.cite-musique.fr/services/francais/ecoles/ecoles.asp?type=cham>
4. La liste des établissements est consultable à partir du site <http://www.educnet.education.fr/musique/infos/formation/lycee/tmd.htm> cf. aussi : http://www.citemusique.fr/francais/documentation/cim/fp_app_03_01_bac.htm#01
5. On trouvera sur <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101237N.htm> les nouvelles modalités spécifiques au collège, les modes de financement, la valorisation, l'évaluation.
6. <http://www.education.gouv.fr/discours/2000/arts/sommaire.htm>
7. Circulaire à consulter sur : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101242C.htm>
8. <http://www.artsculture.education.fr/>, rubrique Musique.
9. Macian, Marie-Pierre. Prêtez l'oreille ! Livre blanc des actions éducatives des orchestres, La Documentation française, 2003.
10. Circulaire du 16 juin 2002, co-signée par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Consultez <http://www.artsculture.education.fr/musique/default.asp>
11. <http://www.artsculture.education.fr/musique/pnr/Poles.asp?kill=1>
12. <http://www.artsculture.education.fr/musique/actualites/edition04.asp>
13. enfantsdelazique@francofolies.fr

RÉSUMÉS

L'Éducation nationale bénéficie d'apports extérieurs qui complètent la qualité de l'enseignement musical éprouvée en interne. Cet article décrit l'ensemble des partenariats possibles (classes à horaires aménagés, actions et projets musicaux, politiques éducatives des institutions musicales). Les dispositifs et plusieurs outils pédagogiques sont aussi présentés.

The French Ministry of Education draws some benefits from the outside which are complementary to the existing quality of music teaching in schools. This paper describes the range of possible partnerships (classes with adjusted schedules, musical projects and programmes, educative policies of musical institutions). Plans of action and several pedagogical tools are also presented.

AUTEURS

HÉLÈNE JARRY-PERSONNAZ

Conseillère musique du département Arts et Culture, CNDP

PIERRE GAUCHER

Maître de conférences, IUFM Montpellier